

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^{ie},
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Cie,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

M. THIERS CHEZ M. GUIZOT.

Sous ce titre, nous avons un article de M. de Saint-Chéron, que les journaux royalistes de province nous apportent avec ensemble et qui mérite à coup sûr d'être reproduit, quoi qu'il n'y faille point voir absolument, comme le font les officieux d'avant-garde, « un manifeste légitimiste. » C'est un symptôme, tout au plus, des dispositions d'esprit qui animent une partie du parti royaliste. Il s'en faut que ce soit un morceau à dédaigner, car il représente quelque chose, et il reflète assez exactement ce qu'une fraction de la droite a dans le cœur. Il dit ce que ces députés sentent, pensent et, pour la plupart, ne disent pas. Sous le bénéfice de ces observations, nous laissons la parole à M. de Saint-Chéron, dont cent journaux de France environ sont les éditeurs, ce qui constitue une publicité considérable :

« Les deux irréconciliables du règne de Louis-Philippe ont été réconciliés par la révolution de 1848 qui, d'un seul coup, a mis à néant la politique de ces deux hommes d'Etat. Fils et serviteurs, à divers degrés, de la révolution, le même flot révolutionnaire les a jetés tout meurtris sur le même rivage.

« Il a fallu bien des années avant que les deux adversaires aient consenti à se revoir, à se donner la main. C'est seulement dans les derniers temps de l'Empire, sur les bords de la mer, à Trouville, que M. Guizot vint du Val-Richer rendre visite à M. Thiers et, depuis ce jour, le rapprochement s'est opéré et n'a plus cessé.

« Ces deux intelligences supérieures ont-elles su profiter des terribles épreuves de la France pour s'éclairer sur les causes de sa chute et sur les conditions qui peuvent la relever ? Il est permis d'en douter.

« MM. Guizot et Thiers n'ont réussi, depuis 1830, qu'à détruire ; ils n'ont rien fondé de durable et de véritablement utile pour la grandeur de la France. L'un et l'autre ont été les artisans de la révolution de 1830,

première étape de nos malheurs et de nos abaissements.

« Au lendemain de l'exil de la branche aînée de la famille des Bourbons, MM. Guizot et Thiers se divisaient ; le premier voulant faire une part plus large au principe d'autorité ; le second, restant plus étroitement et plus servilement engagé dans la tradition révolutionnaire, et combattant avec acharnement la politique du gouvernement personnel, et, sur ce terrain, faisant une opposition qui a produit une nouvelle œuvre de destruction, la révolution de 1848.

« O dérision ! Voilà M. Thiers, l'ancien adversaire intraitable du gouvernement personnel, qui est devenu lui-même le gouvernement le plus personnel que nous ayons vu en France depuis Napoléon I^{er}, qui foule impunément aux pieds tous les principes parlementaires au nom desquels il a combattu et renversé la monarchie de 1830 et le second Empire. Voilà ce même homme d'Etat qui fait aujourd'hui une visite amicale à M. Guizot, à l'ancien ministre renversé, exilé pour avoir loyalement pratiqué la politique constitutionnelle, violée depuis le 8 février 1871 par le Président actuel de la République française.

« Cet épisode prêterait à rire, si nous n'étions pas sous le poids de terribles calamités, sans compter celles qui nous menacent. Mais, au moins, l'entrevue de MM. Guizot et Thiers, au Val-Richer, comme celle des trois empereurs à Berlin, apporterait-elle un remède à la maladie sociale qui ébranle la France et l'Europe ? Ces deux anciens ministres, qui ont été les maîtres de nos destinées et dont l'un est aujourd'hui le chef absolu du gouvernement de notre pays, ont-ils profité de la leçon de tant de catastrophes accumulées depuis 1830 ? Ont-ils compris à quelles conditions un peuple peut obtenir des garanties de sécurité, de durée et de grandeur ? Ils sont, l'un et l'autre, deux historiens éminents, avec un esprit différent ; quel enseignement ont-ils recueilli dans l'histoire pour en faire sortir le salut et la régénération de la patrie ?

« Hélas ! n'êtes-vous pas frappé de ce fait

fatal : c'est que, dans notre siècle, les plus grandes intelligences ont trahi, plus ou moins volontairement, les intérêts de la France ; il suffira de nommer Lamennais, Victor Hugo, Lamartine. Les admirables facultés de MM. Guizot et Thiers ont servi à détruire trois gouvernements, en laissant à chacun sa part de responsabilité : il leur a manqué les qualités supérieures du législateur, qui fonde ou relève les empires.

« L'esprit ne suffit pas, il faut le suprême bon sens, la foi religieuse et politique, l'absence de toute ambition personnelle, la conviction et le courage qui mettent la force publique au service de tous les grands intérêts de l'ordre social.

« M. Thiers, avec l'aide de notre armée, a vaincu la Commune dans Paris, mais il n'a pas su vaincre l'anarchie, maîtresse encore d'un trop grand nombre de nos communes. La majorité de l'Assemblée souveraine devait être son principal appui pour exécuter l'œuvre de la reconstitution politique et sociale de la France ; il n'a employé, depuis le 8 février 1871, toutes les ressources de son esprit qu'à substituer son autorité personnelle à celle de la majorité. C'est encore une œuvre de destruction accomplie par M. Thiers.

« Non-seulement il n'a jeté aucun fondement d'institutions durables, mais il a propagé, pour assurer son omnipotence personnelle, les divisions au sein de tous les partis. Ce mot *république conservatrice* n'est qu'un leurre pour prolonger la domination de M. Thiers.

« En réalité, il aura, pendant sa longue existence, détruit deux monarchies, retardé le rétablissement de la seule monarchie qui ait agrandi la France, et il ne parviendra pas à fonder la République, qui n'a pour elle, sauf de rares et honorables exceptions, que les gens qui veulent le renversement de toutes les autorités sociales.

« Tel est l'enseignement donné par l'entrevue de MM. Guizot et Thiers, au Val-Richer. — A. de Saint-Chéron. »

Le *Times*, lui aussi, s'occupe de l'entrevue de MM. Thiers et Guizot.

Notons, en passant, que, suivant la *Liberté*, M. Thiers se serait rendu au Val-Richer pour « pressentir son ancien adversaire sur la question de savoir si celui-ci accepterait la présidence de la seconde Chambre, dont la création est toujours dans les projets de M. le Président de la République. Ces ouvertures auraient été poliment déclinées par M. Guizot, » ajoute la *Liberté*.

Mais revenons à l'article du *Times* qui s'amuse à faire pièce à l'entrevue des trois empereurs de Berlin avec le tête-à-tête du Val-Richer.

« Nous ne sachons pas, dit le *Times*, qu'il y ait eu en Europe un endroit qui ait offert hier plus d'intérêt que le Val-Richer. Il est certain, en effet, que bien des gens auraient renoncé à l'honneur d'un thé avec les trois empereurs pour le plaisir d'assister à l'entrevue de M. Thiers et de M. Guizot. »

Suivent les portraits de M. Guizot et de M. Thiers, amoureusement caressés par le rédacteur anglais.

Le passage suivant du *Times* veut être textuellement reproduit :

« La guerre a été funeste à la France ; M. Thiers a été prophète en s'y opposant. Le vaisseau de l'Etat a sombré, M. Thiers seul a échappé au naufrage. Lui, le dictateur de la France, plus absolu qu'aucun chef d'Etat depuis la chute de la Bastille, lui, le Président de la République, était hier devant le vieux solitaire du Val-Richer. Frappant contraste ! un personnage sérieux, grave, majestueux, au sang refroidi par une longue solitude, à la voix enrouée, pour nous servir de l'expression dantesque, condamné depuis des années au silence, affecté profondément en suite de malheurs qu'il n'a pu conjurer, et un esprit ardent, actif, qui espère sans discuter, sans halte, plein de confiance, et qui ne doute pas que le vaisseau qui porte Thiers et sa fortune n'arrive sain et sauf au port ! »

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES

FAUCHEURS

DE LA MORT,

Par AL. DE LAMOTHE.

(Suite.)

CHAPITRE XIII.

COMBAT DE VONCHOK.

Au sommet d'une montagne ocreuse et rougeâtre, abondante en minerai de fer qui, depuis des siècles, suffisait à entretenir des fonderies renommées, s'élevait, il n'y a que quelques années, une ville riche et industrielle, que dominaient, comme une sombre forteresse, les hautes murailles d'un couvent habité par des religieux de l'ordre de Cîteaux.

De cette ville, qui fut Vonchok, il ne reste aujourd'hui que des pans de murailles du monastère, noircis par l'incendie, des briques calcinées et éparses, et quelques chapiteaux de colonnes qui vont, chaque printemps, s'enfouissant de plus en plus dans le sol détrempé par la fonte des neiges.

Des maisons, des fonderies, du vaste collège et de l'église monumentale, il n'y a pas d'autres vestiges.

La place qu'occupait la ville ressemble de loin à une énorme cicatrice. La justice russe a passé par là et le gazon, foulé par le pied des chevaux des descendants d'Attila, n'a pas repoussé.

Les Moscovites appellent ce lieu funèbre le Champ-des-Maudits. Les Polonais saluent ce champ avec respect et le nomment la Colline-des-Martyrs.

En avant de cette montagne, s'ouvre une plaine qui va s'élargissant à mesure qu'elle s'éloigne et qu'encadrent, à perte de vue, des collines boisées, au-dessus desquelles se dresse, comme un géant, la montagne de Sainte-Croix.

Le 3 février 1863, la ville de Vonchok était, depuis quelques jours, occupée par une petite armée polonaise, commandée par Maryan Langiévitich, une des illustrations de la dernière guerre.

Né dans la Pologne prussienne, en 1827, tour à tour étudiant, militaire et professeur de mathématiques, Langiévitich se trouvait à Paris, quand y arrivèrent les premières nouvelles de la prochaine mise à exécution du recrutement. Le jeune patriote devina que sa patrie se révolterait contre ce dernier outrage et répondrait par un appel aux armes à cet insultant défi. Le sang de ses frères allait couler ; il voulut mourir avec eux, et partit aussitôt.

Quelques jours après il franchissait la frontière, réussissant à réunir autour de lui, comme Chusco et Narbut, une petite troupe recrutée parmi les réfractaires, les ouvriers et les étudiants ; à la tête de ces soldats improvisés, il battait, coup sur coup, plusieurs détachements envoyés à sa poursuite, surprenait la garnison russe de Vonchok et la renvoyait désarmée de la ville, dont il se fai-

sait une place d'armes, près de laquelle il établissait un camp pour y recueillir les fugitifs et en former la première armée nationale.

Cette armée comptait déjà 1,500 soldats, ou plutôt 1,500 patriotes, car dans cette vaillante troupe, il y avait des vieillards, dont la force ne répondait plus au courage, des enfants, de douze à quinze ans, échappés des universités ou venus à la suite de leurs parents, des femmes même, soldats au moment de l'action, infirmières ou sœurs de charité après le combat.

Au sommet du couvent, depuis longtemps abandonné et converti en caserne, flottait le drapeau de l'indépendance, avec sa Vierge d'or et cet aigle blanc qui, au temps de la splendeur polonaise, avait refoulé au-delà de la Moscova l'aigle noir des Russes et délivré, de l'invasion musulmane l'Europe épouvantée.

Un souffle de liberté avait passé sur la ville ; partout le mouvement et la vie, un joyeux enthousiasme, une activité guerrière, des chants patriotiques et religieux.

Le *Times* est un grand papier, et M. Thiers, malgré les nuages passagers que la dénonciation du traité de commerce avait suscités entre ces deux puissances, est, — surtout depuis le dernier emprunt, — dans les petits papiers du *Times*.

Chronique Politique.

Le *Times* publie la dépêche suivante :

« Le ministre de l'intérieur a adressé une circulaire confidentielle aux préfets définissant la législation de 1868, relative aux assemblées publiques.

» Le ministre signale la nécessité d'éviter toute interprétation erronée susceptible de donner à la loi une application anti-libérale et rigoureusement contraire au vœu du législateur. Les banquets et les meetings publics doivent être interdits ; mais l'interdiction ne doit pas s'étendre aux dîners par souscription ou ayant un caractère privé.

» Le parti républicain et radical a résolu de célébrer l'anniversaire de la première République, le 22 courant, par des banquets particuliers à Paris et dans les provinces.

» Plusieurs députés radicaux du conseil municipal de Paris dîneront au Palais-Royal. M. Peyrat présidera le banquet, auquel assisteront 750 personnes.

» M. Gambetta assistera à un semblable dîner à Marseille ou dans une autre ville importante du Midi, le 22 du présent mois, et prononcera un discours à cette occasion. »

Le correspondant parisien du *Daily News* confirme, comme suit, le contenu de la dépêche qui précède :

« Des instructions sont données aux préfets par une circulaire de M. Lefranc, portant que les assemblées monstres seulement sont prohibées, mais que les banquets particuliers sont autorisés.

» M. Gambetta va faire une tournée politique en Savoie et à Nice pour y faire des harangues. Il prendra aussi la parole à Grenoble. »

L'interdiction des banquets commémoratifs du 22 septembre provoque, en ce moment, une très-vive agitation dans le Midi. Les conseils municipaux de plusieurs localités viennent de se faire les organes des protestations des radicaux.

Les préfets en ont référé au ministre de l'intérieur, qui paraît décidé à maintenir, par tous les moyens, même par la force, les prescriptions de sa dernière circulaire.

Au 4 septembre, lorsque le « peuple souverain » envahit l'Hôtel-de-Ville, son premier soin, on se le rappelle, fut de détruire, avec les cartes électorales de la Seine, la liste de tous les citoyens privés de leurs droits politiques.

Lors des élections à l'Assemblée nationale qui se firent avec une hâte extrême, on ins-

crivit pêle-mêle tous ceux qui se présentèrent aux mairies.

L'incendie de la préfecture de police, en faisant disparaître les casiers judiciaires, vint encore brouiller les cartes.

Aujourd'hui, on s'occupe à réparer le désordre : des renseignements sont demandés par la préfecture de police non-seulement au parquet de Paris, mais encore à tous les parquets de France. Au fur et à mesure, le nom des incapables est envoyé à la préfecture de la Seine et rayé de la liste des électeurs.

Un pareil travail, on le comprend, est laborieux et difficile; mais, avec le temps, il y a lieu d'espérer qu'on arrivera à une épuration complète.

M. le Président de la République, dans le voyage qu'il fait aujourd'hui au Havre, accompagné des ministres de la guerre et de la marine, doit, dit-on, examiner la question des défenses du port et de la ville. On sait que l'ancienne citadelle a été détruite, il y a plusieurs années, et qu'un bassin à flot a été creusé sur l'emplacement qu'elle occupait. Depuis, on a commencé des travaux pour l'exécution de nouveaux ouvrages destinés à remplacer les anciens.

L'expérience de la dernière guerre nécessite des modifications au système projeté, et les défenses du Havre doivent être mises en rapport avec celles destinées à protéger l'embouchure de la Seine et l'ensemble de cette zone maritime.

D'après un renseignement qui nous parvient de Trouville, M. Thiers aurait invité M. de Gontaut-Biron à venir lui rendre compte en personne de sa conversation avec l'empereur de Russie. M. le Président tiendrait à connaître les termes précis dont se serait servi le czar en parlant de la France à notre ambassadeur.

Un de nos amis qui était allé à Berlin à l'occasion de l'entrevue des trois empereurs, nous a communiqué une pièce assez curieuse qu'il a rapportée. C'est un *fac simile* d'une nouvelle carte de l'empire allemand.

Dans ce projet, qui n'est, du reste, que la manifestation d'une hypothèse souvent discutée dans la presse européenne, l'empire d'Allemagne s'étend d'Aalborg à La Haye à l'Ouest. Deux particularités assez singulières sont à signaler dans la confection de cette carte. Les contrées attribuées à cette Prusse imaginaire sont en jaune de chrome assez foncé, et les portions du dessin général qui représentent la Lorraine et la Belgique sont légèrement nuancées d'un jaune plus pâle ; on dirait que le colorieur a eu des scrupules ou des hésitations.

Faut-il ne voir là qu'une fantaisie de *politiqueur* privé, ou la traduction des aspirations officielles ? Nous n'avons pas à nous prononcer, mais le fait nous a paru assez curieux pour être signalé.

Nous apprenons, avec une certaine stupefaction, que le gouvernement a donné

l'ordre à la municipalité parisienne de donner, dans la mesure du possible, du travail aux ouvriers allemands qui se trouvent sans moyens d'existence, nul ne voulant les employer.

C'est pousser un peu loin la nécessité de ménager l'Allemagne, et, si ces gens-là sont sans ressources et ne peuvent trouver du travail, le plus simple serait de les renvoyer chez eux.

Aux renseignements que nous avons donnés sur les travaux de la commission des grâces, nous ajouterons celui-ci. Devant les démarches constantes des parents des condamnés et pour mettre fin le plus rapidement possible à l'anxiété des familles et des hommes que la loi a frappés, la commission a décidé qu'elle continuerait de siéger sans interruption jusqu'à ce que sa lourde tâche fût terminée. Il reste maintenant encore plus de cinq cents dossiers à examiner, non pas anciens, comme on le pourrait croire, mais récemment remis par les conseils de guerre et les conseils de révision.

Au milieu de tous les récifs plus ou moins sérieux auxquels ont donné lieu les conférences des trois empereurs et de leurs ministres, nous devons relever ce bruit très-persistant et très-accrédité, à savoir que l'accord ne serait pas aussi complet qu'on le prétend sur cette grosse question d'Orient, cause éternelle de l'antagonisme entre la Russie et l'Autriche.

On dit que si M. de Bismark a voulu, d'une part, aller au-devant du danger en appelant la Russie sur le terrain de la conciliation, il aurait été amené d'autre part à brusquer la solution, en offrant à l'Autriche de lui assurer la prépondérance dans la question danubienne, par une alliance offensive et défensive avec l'élément allemand.

Si les choses ont été menées ainsi, on comprend que la Russie ne se soit pas montrée satisfaite et qu'il soit sorti de cette situation autre chose qu'une entente complète.

On ajoute que la discussion ne s'est pas produite entre les souverains, mais entre les ministres.

La source de nos renseignements nous permettrait de donner cette nouvelle comme absolument authentique dans son ensemble ; toutefois, nous croyons devoir faire nos réserves, sauf à suivre l'incident au fur et à mesure que les détails nous arriveront.

Chronique Locale et de l'Ouest.

BUREAU DE BIENFAISANCE

De la ville de Saumur.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.

Séance du 22 août 1872.

L'an mil huit cent soixante-douze, le vingt-deux août, MM. les administrateurs

du Bureau de bienfaisance de la ville de Saumur se sont réunis à l'Hôtel-de-Ville, à 8 heures du soir, sur lettres d'invitation de M. le Maire.

Sont présents : M. le Maire, président ; MM. Ratouis, Paul, Joly-Leterme, Humeau, administrateurs.

La séance ouverte, le président informe ses collègues que M. Bury, l'un des membres du Bureau de bienfaisance, est absent pour la session du conseil général ; qu'une vacance existe dans la composition dudit Bureau, qui doit être formé de cinq administrateurs, mais qu'il n'a pas été pourvu à cette vacance dans l'expectative du nouveau projet de loi soumis à l'Assemblée nationale, au sujet des établissements charitables.

Il invite néanmoins les administrateurs présents à s'occuper des questions à l'ordre du jour, puisqu'ils sont en majorité, c'est-à-dire trois sur cinq, non compris le président.

Ces observations étant agréées, M. le Maire informe les administrateurs que la commission municipale nommée, sur leur demande, pour réviser les listes des pauvres assistés, est convoquée pour huit heures et demie, à l'effet d'arrêter le mode de révision le plus efficace ; que cette commission est formée de quatre membres, nombre égal à celui des administrateurs présents.

En attendant la venue de MM. de la commission municipale, M. le Maire invite MM. les administrateurs à s'occuper des différentes questions relatives à la gestion du Bureau.

1° Il propose de traiter à l'amiable avec qui de droit pour la fourniture du pain et de la viande destinés à l'assistance des pauvres pour l'année 1873 ; il établit que ce mode de fournitures a donné pour l'année qui court un résultat à la fois économique et satisfaisant.

Cette proposition est acceptée.

2° Il donne lecture d'une lettre de M^{me} la supérieure des religieuses adjointes au Bureau de charité ; les termes de cette lettre sont conformes aux vœux exprimés par les administrateurs, à l'effet d'obtenir une marche et une comptabilité régulières dans les opérations du Bureau de bienfaisance ; le tout sous la direction et le contrôle des administrateurs, conformément aux lois et règlements.

Il est pris acte de cette lettre, sous réserve de la co-existence de la Société d'aide et de secours, dans le local destiné au logement du Bureau de bienfaisance.

En ce moment, MM. Lecoy, Jacob, Bonneau, Luard, membres de la commission municipale, viennent prendre part à la séance.

M. le Maire propose à la réunion de nommer un secrétaire chargé de rédiger le procès-verbal des résolutions à prendre. M. Ratouis, Paul, est nommé pour cette fonction.

La discussion étant ouverte, un administrateur demande à rappeler les principes qui régissent l'administration du Bureau de bienfaisance. Il expose que la loi du 7 frimaire an V qui a organisé les Bureaux de

Dans les rues et sur la place, passaient et repassaient d'intrépides volontaires, les uns à la barbe grise, les autres encore sans moustaches, portant avec la même fierté la blouse bleue, liserée de rouge, la casaque de peau de mouton, le dolman de velours ou la veste usée du chasseur.

Ici des patrouilles de Faucheurs, les patins aux pieds, partant pour une reconnaissance ; là des lanciers nouvellement équipés, dressant à la manœuvre les chevaux amenés des fermes et des châteaux ou enlevés aux Cosaques ; des ordonnances, au galop, allant d'une caserne à l'autre ; ou des colonnes de recrues, revenant de l'exercice et s'efforçant, avec une fière gaucherie, d'exécuter les commandements de leurs officiers instructeurs.

D'heure en heure, isolés ou par groupes, arrivaient, soit des villes et des villages dévastés par l'ennemi, soit de la frontière de Prusse ou d'Autriche, de nouveaux volontaires, demandant des armes et le combat.

Accoudé sur le parapet d'une petite place, servant de promenade en été, et d'où la vue

s'étendait au loin sur la plaine, un homme de trente-six ans, au front large, à l'œil pensif et profond, promenait sa lunette, tantôt sur le champ de manœuvre, tantôt sur la forêt, comme s'il eût voulu en sonder la profondeur.

Son manteau rejeté en arrière, et comme insensible au froid piquant qui faisait craquer sous sa botte la neige récemment tombée, cet homme semblait absorbé par une seule pensée.

Derrière lui, le bras passé dans la bride de son cheval, un aide-de-camp, à la figure singulièrement féminine en même temps que fière et intelligente, attendait, appuyé gracieusement sur son sabre de cavalerie, les ordres de son chef.

— Enfin ! fit tout-à-coup le général, en refermant brusquement sa lunette.

— Narbut, ou Chusco ? demanda timidement l'officier.

— Les Faucheurs de la Mort, répondit Langiévitich ; je craignais qu'ils n'eussent été écrasés par Svinin. Ils arrivent par le bois avec des voitures et un drapeau ; cou-

rez prévenir Sokol que nos amis s'avancent du côté de Miélka ; c'est là qu'ils doivent s'arrêter.

Le cavalier porta la main droite à son bonnet d'écarlate et s'élançant, léger comme un oiseau, sur son cheval, s'éloigna au galop dans la direction indiquée, pendant que le général, redevenu pensif, regardait un autre point de l'horizon, celui par lequel devaient s'avancer les Enfants du Désespoir.

Sur le bleu pâle du ciel on voyait tourbillonner quelque chose comme une fumée blanchâtre.

— Les misérables ! dit-il d'une voix lente et avec une expression amère, ils ont coupé la route à nos amis. Encore un village qu'ils brûlent et des frères qu'ils égorgent : Vierge sainte de Tchestakove, patronne des opprimés, bénissez nos efforts !

Un instant encore il demeura immobile, puis remontant à pas lents vers le monastère, il entra dans une petite cellule, n'ayant pour tous meubles qu'une botte de paille, servant de lit, deux chaises de bois et une

table sur laquelle étaient épars quelques papiers et une carte détaillée du palatinat de Sandomir.

A la porte de cette petite chambre, deux soldats montaient la garde, l'arme au pied.

Langiévitich examina son plan un instant et frappa le plancher avec le fourreau de son sabre.

Un soldat entra.

— Boleslas Tokolo est-il ici ? demanda le chef.

— Il arrive de la plaine, général.

— Qu'il vienne.

Et il se remit à examiner sa carte.

Un homme se présenta presque aussitôt. Il avait à peu près l'âge du général, de trente-cinq à trente-six ans, le visage maigre, la physionomie rude et sauvage, les traits fortement accentués, la moustache épaisse et coupée en brosse.

— Me voici, dit-il.

(La suite au prochain numéro.)

charité est une bonne loi; que si elle était mise en pratique avec l'exactitude qui doit accompagner toute disposition légale, il n'y aurait pas d'abus d'une part; d'un autre côté, la responsabilité des administrateurs serait moins lourde à porter. Ils n'auraient d'autres soucis que de faire le plus de bien possible.

Que la mission délicate confiée aux membres du Bureau de bienfaisance consiste à rechercher la vraie pauvreté; qu'à cet effet ils sont autorisés par la loi et les instructions à s'adjoindre des personnes charitables, laïques et religieuses; que c'est à ce titre d'adjoints que les dames de charité, les sœurs hospitalières, les curés des paroisses, peuvent concourir aux opérations du Bureau de bienfaisance de Saumur.

Qu'il importe d'affirmer ces principes, afin de laisser à cette œuvre son caractère indépendant et légal, sans nuire à toute autre association charitable.

Un autre administrateur ajoute que c'est pour faciliter aux administrateurs l'accomplissement de leur mission qu'il a demandé, à une précédente réunion du Bureau, la nomination de visiteurs, à l'instar des Sociétés de Secours mutuels. Ces visiteurs, pris, tant dans le conseil municipal que parmi les habitants (et par quartier, si faire se peut), assisteraient les administrateurs dans la recherche des pauvres à secourir. Il fait observer, toutefois, que la désignation des visiteurs ne peut être faite, d'après la loi et les instructions, que par l'administration du Bureau de bienfaisance.

Un membre de la commission municipale dit que, pour arriver à la révision positive des listes actuelles servant à distribuer les secours du Bureau de charité, il convient de laisser de côté ces listes et d'en établir de nouvelles, basées sur la déclaration des pauvres qui voudront obtenir des secours.

Un administrateur répond qu'on pourrait conserver les listes actuelles, sauf à faire dans chaque quartier l'examen des assistés; que déjà il a fait ce travail dans le quartier qu'il habite, d'après une proposition antérieure soumise au Bureau.

Un membre de la commission municipale pense que ce mode de procéder n'amènerait pas les réformes vers lesquelles on tend; que la recherche à domicile, avec les difficultés qui résultent des changements fréquents dans l'habitation des pauvres, n'aboutirait pas utilement. Il pense que l'obligation de se faire inscrire à un bureau spécial, ouvert à la mairie, est préférable pour obtenir la révision des listes actuelles et connaître les véritables nécessiteux.

Un administrateur propose de fixer, d'ici au premier novembre prochain, le délai dans lequel devront s'effectuer les déclarations des pauvres.

En conséquence de ces dires respectifs, les administrateurs du Bureau de bienfaisance et les membres de la commission municipale ont délibéré et arrêté d'un commun accord les résolutions suivantes :

1° Les listes actuelles du Bureau de bienfaisance cesseront de servir à l'assistance des pauvres à partir du 1^{er} janvier 1873.

Il en sera établi de nouvelles, d'après la déclaration des personnes qui réclameront l'assistance publique.

2° Un registre sera ouvert à l'Hôtel-de-Ville, à partir du 1^{er} septembre prochain et jusqu'au 1^{er} novembre, à l'effet d'inscrire les déclarations avec tous les renseignements propres à éclairer la position des réclamants.

M. Humet, employé à la mairie, est spécialement chargé de la tenue de ce registre.

Une indemnité lui sera allouée, pour ses peines et soins, par le budget du Bureau de bienfaisance.

3° Les déclarations seront vérifiées chaque semaine par MM. les administrateurs et MM. de la commission municipale, formés en sous-commission et réparés entre les différents quartiers de la ville.

La liste générale, formée par la réunion des listes partielles contrôlées, sera soumise à l'approbation des membres réunis.

4° Les pauvres inscrits sur la liste générale auront seuls droit aux secours du Bureau de bienfaisance, à partir du 1^{er} janvier 1873.

5° Les additions et radiations qu'il conviendra de faire ultérieurement à la liste des pauvres seront opérées suivant les prescriptions de la loi et des instructions qui régissent les Bureaux de bienfaisance.

6° M. le Maire est chargé d'assurer l'exé-

cution des présentes résolutions et de leur donner la plus grande publication par tous les moyens mis à sa disposition, et notamment dans les deux journaux de la localité.

Délibéré à Saumur, le jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire,
Paul RATOUIS.

M. le ministre de l'intérieur, d'accord avec le ministre de la guerre, est dans l'intention d'imposer à chaque mairie de France une carte du département, en relief, qui serait publiquement exposée, sur laquelle tous les chemins et les moindres sinuosités de terrain seraient exactement relevés.

Les amorces des départements voisins seraient également indiqués aux extrémités de la carte, de manière à pouvoir tirer parti de toutes ces indications dans un cas quelconque.

Les frais de ces cartes géographiques, dont les plans sont déjà dressés, seraient supportés par chaque commune.

L'importance de ce projet, qui comblerait une grande lacune dans notre instruction géographique, n'échappera pas à l'appréciation publique.

Il y avait grande réunion hier, au Lude, chez le marquis de Talhouët, à l'occasion du comice agricole du Lude et de La Flèche, dont le marquis est président.

Mardi dernier, au retour du pèlerinage au Puy-Notre-Dame, M^r l'évêque d'Angers a fait la consécration de la nouvelle église Notre-Dame, à la Chapelle-sous-Doué. L'église est construite dans le beau style ogival du XIII^e siècle.

Les journaux de l'Indre et de Maine-et-Loire enregistrent divers accidents de chasse. Pour avoir, croit-on, voulu franchir une haie sans préalablement détourner son fusil, M. Chabenat, notaire au Blanc, a été la victime d'un de ces accidents de chasse, malheureusement trop fréquents.

(Union libérale.)

Le 9 de ce mois, le nommé François Sarrazin, âgé de 35 ans, travaillant à une manière située au lieu dit les Mats, dans la commune d'Adriers, canton de l'Isle-Jourdain, a été enseveli sous un éboulement des terres.

Comme personne ne se trouvait à proximité pour lui porter secours, il a promptement succombé, et c'est le lendemain matin seulement que son corps a été retiré de la manière.

(Echo du Poitou.)

Copie d'une affiche à la main sur la porte du cimetière d'un village de la Sarthe :

« Par décision de M. le maire et de MM. les membres du conseil municipal, on n'enterre plus ici que les morts qui vivent dans la commune. »

ABATTOIR.

ÉTAT des viandes abattues et livrées à la consommation du 17 août au 13 septembre.

N° D'ORDRE.	NOMS des BOUCHERS et CHARCUTIERS.	BOUFES.		VACHES.		VEAUX.		MOUTONS.		
		1 ^{er} qual.	2 ^e qual.							
BOUCHERS										
MM.										
1	Remare. (1)	7	4	»	9	5	14	34	12	65
2	Tessier.	»	»	»	1	»	7	35	»	13
3	Touchet.	»	»	»	»	»	5	21	»	13
4	Goblet.	»	»	»	»	»	»	8	»	1
5	Corbineau.	»	»	»	»	»	4	38	»	16
6	Laigle.	»	»	»	1	7	»	2	18	»
7	Prouteau.	»	»	»	1	1	»	7	10	»
8	Chalot.	»	»	»	1	4	»	13	18	»
9	Pallu.	»	»	»	»	2	1	3	20	»
PORCS.										
CHARCUTIERS.										
MM.										
1	Doutour.	»	»	»	»	»	»	»	»	7
2	Baudoin.	»	»	»	»	»	»	»	»	4
3	Baudoin-R.	»	»	»	»	»	»	»	»	12
4	Brunet.	»	»	»	»	»	»	»	»	2
5	Vilgrain.	»	»	»	»	»	»	»	»	6
6	Sanson.	»	»	»	»	»	»	»	»	5
7	Sève.	»	»	»	»	»	»	»	»	2
8	Moreau.	»	»	»	»	»	»	»	»	8
9	Cornilleau.	»	»	»	»	»	»	»	»	5
10	Rousse.	»	»	»	»	»	»	»	»	8
11	Raineau.	»	»	»	»	»	»	»	»	4
12	Goblet.	»	»	»	»	»	»	»	»	1

(1) Un mouton refusé pour défaut de qualité.

Faits divers.

M. Loyson, bon époux, bon père et—qui sait peut-être, bientôt — bon garde national, est toujours le ventre de turc de M. Louis Veuillot; un poète n'a pas dédaigné de chanter un épithalame en l'honneur de son mariage. L'ancien carme déchaussé, qui a aujourd'hui « trouvé chaussure à son pied, » comme disent les commères, avait parlé de son « foyer désert; » Gaston Jollivet le rassure, pour l'avenir.

Quoi! désert ton foyer! Mais tu n'y songes pas! Tu verras arriver à l'heure des repas Les deux Michaud, époux et femme, Puis au dessert, jurant comme un carabinier, Monsieur Junqua, suivi de son petit dernier, Avec l'abbé Mouis et sa dame.

Et quels propos, les pieds sur les chenets ardents! — Alfred est enrhumé. — Pauline fait ses dents. — Dieu! quel ennui que ces nourrices! — Jacques est maussade. — Henri ne mord pas au [latin]. — Alfred fourre ses doigts dans le nez de Justin. — Paul lorgne déjà les actrices. — Junqua, que ferez vous de tous ces diables-là? — Je l'ignore. — Et vous, Mouis? — Moi, j'ai ré- [glé cela].

Ils se débrouilleront. J'espère Qu'ils n'embrasseront pas quelque vilain métier. — Eh bien! Et vous, Loyson? — Oh! moi, mon Sera prêtre comme son père. [héritier]

LE JEU DU PALO.

Voici un nouveau genre de sport qui nous arrive d'Angleterre et que nos gentlemen sont en train d'expérimenter: il s'agit du palo.

Ce jeu a été importé de l'Inde dans la Grande-Bretagne, où il fait fureur en ce moment.

Voici en quoi consiste le palo: une vingtaine de cavaliers montés sur des poneys se réunissent sur une grande pelouse: ils se divisent en deux bandes: tous portent les bottes à l'écuillère et une jaquette blanche, assez semblable à une casaque de jockey. Des écharpes de couleur différente servent à distinguer les cavaliers des deux partis.

Aux extrémités de la lice sont élevées des barrières qui marquent la limite de chaque camp: une balle semblable à celle qui sert au jeu de paume est jetée au milieu de la pelouse. Alors, tous les cavaliers armés de longues lances terminées par une sorte de spatule se mettent à sa poursuite: il s'agit d'empêcher la balle de franchir la barrière du camp ennemi et de la faire sauter dans le sien. C'est une mêlée formidable où les hommes et les chevaux se croisent, se poussent, se bousculent, tombent les uns par dessus les autres et se relèvent plus fringants.

Il va sans dire que les contusions sont nombreuses: aussi les jambes des poneys sont garnies de jambières matelassées; quant à celles des cavaliers, on ne s'en occupe pas: c'est affaire à eux de les tirer de la bagarre; mais, entre sportmen qui se respectent, nul ne s'occupe de ces détails.

Le palo est naturellement une occasion de paris; n'importe! j'aime mieux voir quelques louis risqués sur ce tapis vert de la prairie, entre cent coups de lances, que sur le tapis vert d'un cercle entre deux bols de punch.

Si vous tenez à rétablir le jeu légal, permettez aux gens de jouer leur fortune au palo: je suis sûr d'avance qu'ils ne se ruineront pas. (Union de l'Ouest.)

Dernières Nouvelles.

ARRÊSTATION DE M. E. ABOUT A SAVERNE.

Sous ce titre, le XIX^e Siècle publie les détails suivants:

M. Edmond About, notre rédacteur en chef, qui possède, comme on sait, tout près de Saverne, une propriété, d'où il a daté plusieurs de ses ouvrages, la Schlittenbach, y était allé dans les premiers jours du mois courant, avec une partie de sa famille, pour y prendre les derniers arrangements que nécessite la séparation définitive et légale de l'Alsace avec la France.

Nous avons reçu aujourd'hui même de M^{me} About la dépêche suivante, que nous insérons sans commentaires.

Nous nous contenterons de faire observer qu'elle est datée d'Avricourt, qui est tête de ligne du chemin de fer français.

« Avricourt, 14 septembre 1872. » Aujourd'hui, un commissaire de police prussien, escorté de quatre gendarmes, est venu arrêter Edmond. Il va être conduit à Strasbourg. A. ABOUT. »

Nous avons immédiatement fait parvenir à M. le ministre des affaires étrangères la dépêche qu'on vient de lire.

A 11 h. 1/2 du soir, un exprès nous arrive, porteur de la lettre suivante:

Saverne-Schlittenbach, 14 septembre, soir.

Mon cher monsieur Bauer,

Hier soir, à dix heures, un agent de la police de Saverne vint demander M. About, sous prétexte qu'un homme de la localité sollicitait de lui un renseignement.

Cet individu insistait pour lui parler le soir même, vu l'intention où il était de quitter immédiatement le pays.

Sur le refus qui lui fut fait d'obtempérer à sa demande, l'agent de police n'insista pas. Mais les aboiements des chiens durant la nuit entière nous ont donné lieu de penser que notre demeure était gardée à vue.

Ce matin, à six heures, le commissaire de police de Saverne pénétra dans notre cour et demanda à parler à M. About. Sur mon refus d'ouvrir la maison de si grand matin, le commissaire appela quatre gendarmes qui étaient à ses ordres, et qu'il avait apostés autour de notre propriété, puis menaça de faire enfoncer les portes.

Mon mari eut juste le temps de s'habiller. On lui mit alors sous les yeux des pièces écrites en allemand, au sujet desquelles on ne lui donna aucune explication malgré ses instances. Le commissaire se borna à montrer le timbre dont ces pièces étaient revêtues.

Mon mari fut alors conduit, sous escorte, par la route de Paris qui contourne Saverne, à la maison d'arrêt de cette ville, où il fut écroué sur les sept heures du matin environ.

Cet acte du gouvernement allemand stupéfia les habitants de Saverne. Tout accès auprès du prisonnier fut interdit aux personnes qui demandèrent à le visiter dans la maison d'arrêt; une exception fut cependant faite en faveur de deux avoués, qui me rapportèrent des nouvelles rassurantes sur le calme et la tranquillité d'esprit de mon mari.

A quatre heures du soir, il fut conduit à la station du chemin de fer, pour être transféré à Strasbourg. On lui fit prendre, par précaution sans doute, un chemin en dehors de la ville de Saverne. Dans la cour de la gare, un grand nombre d'habitants étaient venus l'attendre pour lui adresser leurs sympathiques salutations, et quelques-uns d'entre eux, malgré la surveillance des gendarmes, purent s'entretenir un instant avec lui et me transmettre de ses nouvelles.

Voilà tout ce que je sais, mon cher monsieur Bauer; je vous serre la main.

A. ABOUT.

M. de Gontaut-Biron vient d'être chargé, par dépêche télégraphique expédiée de Trouville, de demander au gouvernement de Berlin des explications au sujet de l'arrestation de M. Edmond About.

Pour les articles non signés: P. GODERT.

ÉTAT-CIVIL du 1^{er} au 31 août 1872.

DÉCÈS.

Le 2. — Nicolas-François Bournizet, sans profession, 64 ans, rue Saint-Nicolas.

Le 3. — Jean-Michel Letourneau, paveur, 78 ans, à l'Hospice.

Le 6. — Charles Lebeau, blanchisseur, 60 ans, rue de la Visitation.

Le 7. — René Moreau, propriétaire, 69 ans, route de Varrains.

Le 8. — Jean Marchand, journalier, 69 ans, Hospice.

Le 9. — Marie Baugé, 4 an, ancienne route d'Angers; — Marie-Thérèse Poitevin, 42 jours, route de Varrains.

Le 10. — Marie Chauveau, rentière, 79 ans, veuve Charles-Louis-Auguste Vallard, rue de la Gueule-du-Loup.

Le 11. — Charles Picard, 2 ans, rue Haute-Saint-Pierre.

Le 12. — Eugène-Victor Gaugain, 3 ans, rue de Fenet.

Le 13. — Alice-Joséphine Mabileau, 6 mois, rue de la Petite-Douve; — Jeanne Au-

debert, buandière, 35 ans, épouse Frédéric Rabouin, rue de la Visitation.

Le 14. — Jean Chudeau, tailleur de pierres, 79 ans, rue de la Chouetterie.

Le 16. — Jeanne Cochet, sans profession, 70 ans, veuve Louis Rimoneau, rue des Capucins.

Le 18. — Renée Savatier, débitante, 55 ans, veuve Jean-Eugène Robin, rue de la Visitation.

Le 20. — Mathilde-Véronique Monprofit, 14 ans, rue du Tribunal; — Louis Jamet, propriétaire, 82 ans, quai de Limoges.

Le 21. — Louis-Camille Flavigny, 4 mois, rue Saint-Nicolas.

Le 22. — Théophile Dany, 4 an, rue de l'Ermitage; — Charlotte-Florentine Birot, 2 ans, rue de la Petite-Bilange.

Le 24. — Léon Schaefer, 10 jours, rue Duncan.

Le 25. — Marie-Anne Bray, sans profession, 54 ans, veuve Joseph-Adolphe Perronet, à la Gare.

Le 29. — Gérard Coudert, marchand ambulancier, 63 ans, rue Notre-Dame; — Perrine-Marguerite Ragueneau, marchande de légumes, 69 ans, veuve Pierre Aubeuf, rue de la Visitation.

Le 30. — Marie-Elise Blanchet, propriétaire, 35 ans, rue d'Orléans.

ESCOMPTE ET RECOUVREMENTS.

H. VALLEIX FILS

Banquier, 346, rue St-Honoré, à Paris.
12, rue d'Alsace, à Angers.
11, rue du Temple, à Saumur.

Escompte et Recouvrements sur la France et les principales places de l'Europe.

Achats et ventes au comptant de toutes valeurs cotées et non cotées au parquet et en banque (courtage réduit).

Achats et ventes à termes, couverture 1/10^e, courtage de la chambre syndicale des agents de change, sans aucune autre commission.

Escompte de coupons et encaissement de titre nominatif (courtage réduit).

Souscriptions sans frais à toutes les émissions.

Remboursement des titres sortis aux tirages.

Echange et libération de titres.

Avances sur titres, mêmes numéros rendus.

Groupements de capitaux et de litres pour reports.

Renseignements sur toutes valeurs.

Dépôts en comptes-courants à échéance fixe, à 4 1/2 0/0, quand le taux de la Banque est à 5 0/0.

Santé à tous rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé Revalésière Du Barry de Londres.

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

— Depuis la cure du Saint-Père par la douce Revalésière Du Barry, et les adhésions de beaucoup de médecins et d'hôpitaux, nul ne pourra plus douter de l'efficacité de cette délicieuse Farine de Santé, qui guérit sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74,000 cures, y compris celle de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, M^{me} la marquise de Bréhan, etc., etc.

Cure N° 69,924.

Château de Vauxbuin, près Soissons (Aisne), le 10 janvier.

Dans le village que j'habite une partie de l'année, il se

trouve une femme atteinte, au dire de tous les médecins, d'un cancer à l'estomac; le fait est que depuis deux ans cette malheureuse souffrait des douleurs intolérables. Elle ne pouvait plus rien digérer, et sa faiblesse était si grande que de remuer même les bras lui était impossible; enfin chacun attendait la fin de cette agonie, qui devait être bien près de son terme, lorsqu'un mois de mars dernier j'eus l'idée de lui conseiller de prendre de la Revalésière Du Barry. Depuis ce temps, elle se trouve mieux; les forces reviennent, elle digère et ne souffre presque plus.

DE CHASELLES, Comtesse de GOURGUE.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalésière qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La Revalésière chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, COMMON, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et Co., 26, place Vendôme, Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 16 SEPTEMBRE 1872.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance 1 ^{er} janv. 71.	54 30	»	»	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	905	5	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	380	»	2 50
4 1/2 % jouiss. 22 septembre.	77 50	»	05	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	660	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	430 25	5 25	»
4 % jouissance 22 septembre.	»	»	»	Crédit mobilier	462 50	2 50	»	Crédit mobilier esp., j. juillet.	510	»	»
5 % Emprunt	84 50	»	40	Crédit foncier d'Autriche	950	10	»	Société autrichienne, j. janv.	»	»	»
Emprunt 1872	87 57	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	410	»	»	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	910	»	»	Est, jouissance nov.	527 50	»	1 25	Orléans	284 75	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	381 50	1	»	Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	855	5	»	Paris-Lyon-Méditerranée.	280	»	»
— 1865, 4 %	440	»	6 25	Midi, jouissance juillet.	590	»	»	Est	279 25	»	»
— 1869, 3 % t. payé.	279	1	»	Nord, jouissance juillet.	960	»	7 50	Nord	293	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	251 25	»	25	Orléans, jouissance octob.	852 50	»	»	Ouest	281 50	»	»
— libéré	»	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	530	»	2 50	Midi	281	»	»
Banque de France, j. juillet.	4130	»	»	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	»	»	»	Deux-Charentes	273	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	632 50	5	»	Compagnie parisienne du Gaz.	»	»	»	Vendée	265	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	506 25	»	»	Société Immobilière, j. janv.	»	»	»				
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	450	»	»								

GARE DE SAUMUR (Service d'été, 6 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.	
3 heures 09 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).	
9 — 02 — — omnibus.	
1 — 33 — — soir, —	
4 — 13 — — express.	
7 — 27 — — omnibus.	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.	
3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.	
8 — 30 — — omnibus.	
9 — 50 — — express.	
12 — 38 — — omnibus.	
4 — 44 — — soir, —	
10 — 30 — — express-poste.	

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34.

A LOUER
PRÉSENTEMENT,
GRANDE REMISE et GRENIER au-dessus.
S'adresser à M^{me} GAULAY, place Saint-Nicolas. (415)

A LOUER
PRÉSENTEMENT,
UNE MAISON, située à Saumur, quai de Limoges, avec cour, écurie, remise et vastes magasins.
S'adresser à M. FORGE. (98)

A LOUER
Présentement,
APPARTEMENTS au 1^{er}, avec cave et grenier.
S'adresser à M. GABORIT, négociant, rue Saint-Jean, ou à M. POISSON, négociant, rue de la Petite-Bilange. (225)

A VENDRE
UNE CHIENNE COUCHANTE, dressée, âgée de six ans.
S'adresser au bureau du journal.

AVIS.

ON DEMANDE UN FARINIER pour un moulin de pratique, de quatre paires de meules.
S'adresser au bureau du journal.
Inutile de se présenter si on ne peut fournir d'excellents renseignements. (463)

RENTES VIAGÈRES.

Placements plus avantageux que dans toute autre compagnie d'assurances sur la vie.
On demande un agent dans chaque canton.
S'adresser à M. CHASSEY, rue Royale, 11, à Saumur. (428)

GRAND SUCCÈS

LA VELOUTINE

est une poudre de riz spéciale préparée au bismuth,

par conséquent d'une action salutaire sur la peau.

Elle est adhérente et invisible; aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

CH. FAY

Parfumeur, rue de la Paix, 9.

Au Commerce et à l'Industrie.

La Maison DAVIS-HENRY et Co

Commission - Bank, 23, Chaussée d'Antin, Paris
(Succursales à l'Étranger),

Traite toutes opérations ayant rapport aux affaires Financières et Industrielles. Donne des Ouvertures de Crédit et facilite l'Escompte de Valeurs Françaises et Étrangères. Procure aux Banquiers, Négociants et Industriels, pour les seconder dans leurs affaires, des Valeurs sur toutes les places commerciales et des Bordereaux sur tous pays. Renseignements privés et gratuits sur tous Titres, Valeurs, Actions, Obligations, etc., etc. — Ecrire franco à la Direction. (Joindre un timbre-poste pour la réponse.) (335)

Vient de paraître.

DE LA RÉGÉNÉRATION DU PEUPLE FRANÇAIS

ET DEUXIÈME ÉDITION

DU PETIT LIVRE AUX 100 LOUIS D'OR

Par J. PICHÉRIE-DUNAN,

Professeur d'économie domestique et d'agriculture;

Agriculteur praticien;

Auteur de plusieurs ouvrages subventionnés et récompensés par les conseils généraux des départements de la Bretagne.

EN VENTE A SAUMUR,

Rue Royale, n° 1, maison des 100 Louis d'Or,

ET CHEZ TOUS LES LIBRAIRES.

Musique --- CHOUDENS --- Musique

Rue Saint-Honoré, 265, à Paris.

SAUMUR

A la librairie GRASSET, rue St-Jean, 1.

Voulant mettre la musique à la portée du public, M. CHOUDENS, éditeur de musique pour nos meilleurs compositeurs, a établi un dépôt de leurs ouvrages à Saumur, chez M. GRASSET, libraire, rue Saint-Jean. On y trouve un assortiment de morceaux en tous genres, pour piano surtout, pour violon, flûte, cor et autres instruments; romances et chansonnettes. Il suffit de demander un morceau spécial, avant le jeudi, pour le recevoir exactement, avec les articles de librairie, le samedi, à midi.

Il y a un piano de Pleyel pour essayer la musique, si on le désire.

Fortes remises: — Mêmes prix qu'à Paris.

N.-B. — Partitions et morceaux en location. — On fera venir d'Angers un accordeur de pianos, lorsque plusieurs personnes le demanderont. (197)

LA PRESSE

123, Rue Montmartre, à Paris.

NOUVELLE RÉDACTION.

PRINCIPAUX COLLABORATEURS

Questions sociales, financières et économiques:

M. Michel Chevalier,
Membre de l'Institut.

Études politiques:

M. le vicomte de la Guéronnière.

Partie littéraire:

M. Camille Doucet,
Membre de l'Académie française;

M. Victorien Sardou,
M. le baron Imbert Saint-Amand,
M. A. Nisard.

Critique des théâtres:

M. B. Jouvin.

Partie scientifique:

M. Louis Figuier.

Feuilletons — Romans:

Par les meilleurs auteurs.

Prix du numéro: 15 cent.

PRIX DE L'ABONNEMENT: Trois mois, 16 fr.; — six mois, 32 fr.; — douze mois, 64 fr.

En vente au bureau du journal:

DES

PRINCIPALES TAILLES

ET

PROCÉDÉS DE FORMATION ET DE CONDUITE

DE LA VIGNE A VIN

Par A. GIFFARD,

Membre de la Société Industrielle et Agricole d'Angers.

Prix: 2 fr. 50. — Avec vignettes teintes: 3 fr.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le

18

LE MAIRE,